

Centre d'aide aux étudiants (CAE)



Infolettre - 25 avril 2018



Accessibilité des locaux de cours

Pour les étudiants et les étudiantes ayant une mobilité restreinte, si vous constatez qu'un de vos cours a lieu dans un local de classe non accessible, vous devez le signaler au secrétariat de votre programme. Un responsable

administratif veillera à effectuer le changement de local.

Il s'agit d'une entente bien établie sur le campus afin de permettre à tous d'avoir accès à leurs cours. De même, très peu de locaux sont inaccessibles pour les personnes à mobilité restreinte. Consultez le [guide d'accessibilité architecturale à l'Université Laval 2017-2018](#).



Accès à la Bibliothèque générale

Pour les étudiantes et les étudiants ayant une mobilité réduite, vous pouvez obtenir une carte magnétique permettant d'avoir accès à la Bibliothèque générale par l'ascenseur # 4 à partir des niveaux 0 ou 00. Il vous suffit

de vous présenter à la Direction de la Bibliothèque au 3e étage du Pavillon Jean-Charles-

Bonenfant local 3183 (côté administratif). On vous remettra une carte pour la durée de vos études en échange d'un dépôt de 10\$ remboursable lors du retour de votre carte.

Centre d'aide aux étudiants (CAE)

418 656-2880

acsesh@aide.ulaval.ca